

Commune de

LARRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

ID : 056-215601089-20260909-20260908-DE

L'an deux mil vingt-six le 9 septembre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Larré dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Camille LE CLAIRE, Maire.

Nombre de Conseillers

en exercice 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2026

présents 15

PRESENTS : Mesdames LE CLAIRE, DELBOS, LERNER, RENOU, HONORE, BELLINI, LE BAGOUSSE, HUMBERT

votants 15

MM., NICOLAS, JAFFRELOT, PETIT, LOCICERO, DARCEL, GOUMAN, GUENIOT

ABSENTS :

M. JAFFRELOT a été nommée secrétaire.

2026-09-08

Travaux de rénovation de toiture – salon de coiffure

Mme le Maire expose au Conseil municipal que le bâtiment accueillant le **salon de coiffure** nécessite la réalisation de travaux importants au niveau de sa toiture afin d'assurer la pérennité du bâtiment, la sécurité des occupants et la conservation du patrimoine communal.

Les travaux envisagés comprennent notamment :

- le désamiantage de la toiture existante ;
- les travaux de charpente ;
- la réalisation de la couverture ;

Afin de permettre la réalisation de cette opération dans les meilleures conditions financières pour la commune, il est proposé de solliciter les différents dispositifs de subvention auxquels ces travaux sont susceptibles d'être éligibles.

Le plan de financement prévisionnel, détaillant les dépenses et les ressources attendues, est présenté en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de ces travaux,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Mme le Maire à déposer et signer les dossiers de demandes de subventions correspondants ainsi que tout document nécessaire à leur instruction,
- d'inscrire au budget communal 2027, les montants nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Camille LE CLAIRE

